

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 21 mars 2011 à 19h30 au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, Madame Clémence Le May.

Sont présents : les conseillers et la conseillère:

Marcel Deneault  
Louise B. Gosselin  
Hugues Girouard  
Michel Larochelle  
Claude Michaud

et la directrice générale, Madame Francine Moreau.

Le conseiller Stéphane Bilodeau est absent.

### **Ouverture de la séance**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

Cette séance est tenue suite à la réquisition de Madame Clémence Le May, mairesse et qu'un avis de convocation a été remis de main à main aux personnes concernées, vendredi le 18 mars 2011 entre 12 et 13 heures.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation et adoption des états financiers pour l'année 2010.
3. Projet d'entente de desserte lors d'intervention impliquant des matières dangereuses.
4. Acquisition terrain – rue Omer.
5. Adoption du règlement n° 455-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
6. Période de questions.
7. Clôture de la séance.

2011-03-050

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-051

#### **Présentation et adoption des états financiers pour l'année 2010**

La présentation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 est faite par Madame Caroline Leduc, c.a., aux membres du conseil.

Après quelques questions, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu;

Que ce rapport financier pour l'année 2010 préparé par la firme comptable Roy Desrochers Lambert SENCRL soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-052

#### **Projet d'entente de desserte lors d'intervention impliquant des matières dangereuses**

Attendu que le directeur du service de la sécurité publique de la ville de Victoriaville, Martin Leblond, a informé les membres de la MRC d'Arthabaska sur un projet d'entente avec la ville de Drummondville concernant la desserte de leur équipement d'intervention en présence de matières dangereuses;

Attendu qu'il n'y a aucune organisation incendie de la MRC d'Arthabaska qui peut offrir un tel service et ce en raison des nombreuses exigences spécialisées établissant les compétences des techniciens;

Attendu que la ville de Drummondville représente le seul service qui est à proximité et qui peut répondre dans des délais raisonnables dans notre région;

Attendu que le territoire de St-Christophe d'Arthabaska compte deux axes routiers importants, les routes 116 et 161, et qu'il est évident que des produits dangereux sont transportés chaque jour sur ces routes;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir une entente concernant la desserte de l'équipement nécessaire d'intervention en présence de matières dangereuses sur le territoire de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska;

Attendu que la ville de Drummondville a élaboré un projet d'entente, incluant la répartition des coûts, dont une copie est remise aux membres du conseil;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que les membres du Conseil sont en accord avec le projet d'entente de desserte lors d'intervention impliquant des matières dangereuses tel que présenté par le directeur du service de la Sécurité publique de la ville de Victoriaville, Martin Leblond.

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise Madame Clémence Le May, mairesse, et Madame Francine Moreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente à intervenir avec la ville de Drummondville relative à la fourniture de services pour la desserte de leur équipe d'intervention en présence de matières dangereuses sur le territoire de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska présentée ici sous forme de canevas et selon la répartition des coûts annuels tel que soumis pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-053

Acquisition terrain – rue Omer

Attendu que le plan d'urbanisme fait l'objet d'une refonte qui sera complétée d'ici la fin de l'année 2011;

Attendu que l'une des priorités pour améliorer la sécurité des résidents dans le secteur de la rue Plage Beauchesne et de la rue Omer est de créer un deuxième accès;

Attendu que le secteur du Golf Arthavic est appelé à changer d'usage, il y a donc une opportunité pour la Municipalité de cibler un terrain disponible à des fins de rue afin de désenclaver le secteur de la Plage Beauchesne;

Attendu que l'emplacement du terrain du lot 16-19, propriété de monsieur Georges-Henri Messier, est pour ainsi dire vacant, seule une remise est présente sur le terrain;

Attendu que le propriétaire est d'accord à céder son terrain pour une somme de 25 000\$ à la condition de lui accorder du temps pour démolir sa remise;

Attendu que le terrain ne sera pas utile avant un an, le Conseil désire agir avec prudence et passer le contrat d'achat immédiatement pour s'assurer que le terrain soit réservé pour des fins de rue;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska acquière le terrain du lot 16-19 du cadastre du Village d'Arthabaskaville, d'une superficie de 1 189,10 mètres carrés, propriété de Monsieur Georges-Henri Messier, pour des fins de rue.

Le 21 mars 2011 (suite)

Que les membres du Conseil autorisent une somme de 25 000\$ relativement à l'acquisition du dit terrain et que ce montant sera affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Que le Conseil mandate Me Marie-Claude E. Côté, notaire, pour préparer un projet de cession du lot 16-19 du cadastre du Village d'Arthabaskaville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption du règlement n° 455-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2011-03-052 et 2011-03-053.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mars 2011.

\_\_\_\_\_  
Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

2011-03-054  
Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Clémence Le May,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Francine Moreau,  
Secrétaire-trésorière

La signature par la mairesse équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

